

PROVINCE DE QUÉBEC38^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 18 DÉCEMBRE 2007**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 18 décembre 2007

Aujourd'hui, à quinze heures dix-sept minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n^o 11 Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales
- n^o 45 Loi modifiant la Loi sur le Barreau et le Code des professions (*titre modifié*)
- n^o 58 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail relativement aux absences et aux congés

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.